

# Promotions 2022-2023

Informations générales



**Dr François Madore, M.D.**  
Directeur

## TABLE DES MATIERES

<b>La promotion .....</b>	<b>2</b>
Admissibilité .....	2
Critères d'évaluation .....	4
<b>Dossier de promotion .....</b>	<b>5</b>
Préparation du dossier .....	5
Lettres d'appui.....	6
Le curriculum vitae .....	8
Quelques conseils.....	8
<b>Processus d'évaluation .....</b>	<b>9</b>
Composition du Comité de promotion du Département de médecine .....	9
Dates à retenir.....	10
<b>Annexes du document .....</b>	<b>11</b>
Annexe A : Dossier de promotion - Aide-mémoire des documents à fournir.....	12
Annexe B : Modèle du curriculum vitae au format facultaire.....	14
Annexe C : Traduction anglaise des titres universitaires.....	15

# LA PROMOTION

---

La période annuelle des demandes de promotion commencera prochainement. Afin d'informer les membres du Département universitaire de médecine admissibles à une promotion effective le **1<sup>er</sup> juin 2023** des étapes associées au dépôt d'une demande, nous avons réuni quelques informations générales qui les aideront à cet effet.

## ADMISSIBILITÉ

Les promotions sont octroyées annuellement le 1<sup>er</sup> juin. Seuls les professeurs suivants peuvent soumettre une demande de promotion :

- 1) Professeur de clinique
- 2) Professeur plein temps universitaire (PTU)
- 3) Professeur plein temps géographique (PTG)
- 4) Professeur plein temps géographique sous-contrat (PTG sous-contrat)
- 5) Professeur sous octroi (PSO)
- 6) Professeur-chercheur

### Suis-je admissible à une promotion ? :

Un professeur est admissible à une promotion si d'ici le 1<sup>er</sup> juin d'une année cible il compte **au moins 5 années de service** au rang d'adjoint en vue d'une promotion au rang d'agrégé ou **au moins 6 années de service** au rang d'agrégé en vue d'une promotion au rang de titulaire.

### **Exemple 1 :**

Dre Jane Smith est professeure adjointe de clinique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. Au 1<sup>er</sup> juin 2023, elle aura complété 5 années de service au rang d'adjoint. Elle est donc admissible à une promotion au rang d'agrégé et peut d'ores et déjà préparer une demande de promotion.

### **Exemple 2 :**

Dre Jane Smith a été promue au rang d'agrégé le 1<sup>er</sup> juin 2017. Au 1<sup>er</sup> juin 2023, elle aura complété 6 années de service au rang d'agrégé. Elle est donc admissible à une promotion au rang de titulaire et peut d'ores et déjà préparer une demande de promotion.

**Agrégation**

**Titularisation**

**≥ 5 ans**  
de service  
au rang d'adjoint

**≥ 6 ans**  
de service  
au rang d'agrégé

## attention

L'évaluation d'une demande de promotion par le Comité départemental de promotion se penche toujours sur les années de service cumulées depuis la dernière nomination ou promotion. Toutefois, si une nomination au rang d'adjoint date de plus de 5 ans, le comité évaluera les 5 dernières années de la carrière professorale. Dans le cas d'une promotion au rang d'agrégé datant de plus de 6 ans, le comité évaluera les 6 dernières années de la carrière professorale. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, il est fortement recommandé que la demande de promotion soit constituée en fonction du nombre d'années de service cumulées au sein du rang actuel.

Il est à noter que le renouvellement d'un titre universitaire n'est pas une nomination universitaire, mais bien le renouvellement de la nomination universitaire.

### **Exemple 1 :**

Dre Jane Smith a, depuis sa nomination au rang de professeure adjointe de clinique, cumulé 17 années de service. En d'autres termes, elle a été nommée une fois et son titre universitaire a été renouvelé trois fois. Comme elle est admissible à une promotion et souhaite déposer une demande de promotion, elle devra mettre l'accent sur les 5 dernières années de sa carrière professorale. Pour ce faire, elle pourra, entre autres, inclure à sa demande de promotion les fiches d'évaluation de ses prestations d'enseignement des 5 dernières années.

### **Exemple 2 :**

Dre Jane Smith a été promue au rang de professeure agrégée de clinique et a depuis cumulé 17 années de service. Comme elle est admissible à une promotion et souhaite déposer une demande de promotion, elle devra mettre l'accent sur les 6 dernières années de sa carrière professorale. Pour ce faire, elle pourra, entre autres, inclure à sa demande de promotion les fiches d'évaluation de ses prestations d'enseignement des 6 dernières années.

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une demande de promotion se penche sur les quatre volets de la carrière professorale :

-  Enseignement
-  Recherche et autres travaux d'érudition
-  Contribution au fonctionnement de l'institution
-  Contribution au rayonnement universitaire

Le professeur devra donc mettre en évidence ses réalisations dans chaque volet de sa carrière professorale.

## ÉVALUATION DE LA DEMANDE DE PROMOTION

Une première évaluation est effectuée par les membres du Comité départemental de promotion avec les cotes suivantes pour chacun des quatre (4) critères :

- Insuffisant
- Bon
- Très bon
- Excellent

La grille vise à suggérer, et non limiter, l'application des critères selon l'aspect particulier de la demande.

### Promotion à l'agrégation

*La promotion sera accordée si :*

1. la cote «Très bon» ou «Excellent» dans au moins un critère
2. la cote «Insuffisant » ne soit attribuée nulle part.

### Promotion à la titularisation

*La promotion sera accordée si :*

1. la cote «Très bon ou Excellent» dans au moins 2 critères
2. la cote «Insuffisant» ne soit attribuée nulle part.

# DOSSIER DE PROMOTION

---

LE PROFESSEUR EST RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION ET DE LA COMPLÉTION DE SA DEMANDE DE PROMOTION. EN D'AUTRES TERMES, SA DEMANDE DE PROMOTION SERA PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION TEL QUE REMIS.

## PRÉPARATION DU DOSSIER

La demande de promotion **doit être rédigée en français** et, d'ici la date de dépôt au Département universitaire de médecine, doit inclure les pièces suivantes:

- Lettre d'appui du directeur du département hospitalier de médecine spécialisée et/ou du directeur du centre de recherche, adressée au directeur du Département universitaire de médecine;
- En cas d'affiliation secondaire, lettre d'appui du directeur universitaire de l'unité secondaire;
- Lettre d'intention du candidat;
- *Curriculum vitae* rédigé au format facultaire (modèle disponible sur le site Internet du Département universitaire de médecine à la section [Promotion](#));
- Fiches d'évaluations de l'enseignement;
- Lettres d'appui provenant de pairs et adressées au directeur du Département universitaire de médecine :
  - Demande de promotion à l'agrégation\* : lettres d'appui d'internes facultatives, mais souhaitées / au moins 2 lettres d'externes fortement recommandées.
  - Demande de promotion à la titularisation\* : au moins 3 lettres d'externes obligatoires dont 1 lettre d'appui de l'international fortement recommandée.
- Diplômes (si nouveaux depuis la dernière nomination ou promotion).

\*Voir la page 8 pour plus d'informations concernant les lettres d'appui.

**attention**

Le réseau de l'Université de Montréal (UdeM) fait référence à l'UdeM et à ses centres hospitaliers et centres de recherche affiliés. Dans ce contexte, une **lettre d'appui d'un interne** provient d'un pair exerçant à l'Université et/ou à l'un de ses centres affiliés. À l'inverse, une **lettre d'appui d'un externe** provient d'un pair exerçant en dehors du réseau de l'université.

Un aide-mémoire pour la composition du dossier se trouve à l'**Annexe A** de ce document.

## LETTRES D'APPUI

Une demande de promotion doit, de prime à bord, contenir la lettre d'appui du directeur du département hospitalier de médecine spécialisée et/ou du directeur du centre de recherche affiliés. Celle-ci devra expliquer les motifs de son appui en se penchant sur les quatre volets de la carrière professorale du candidat à la promotion.

### Lettres d'appui de pairs :

Comme susmentionnés, une demande de promotion doit aussi inclure des lettres d'appui de pairs. Elles doivent, idéalement, provenir de pairs non membres du réseau de l'UdeM (i.e., externes). La référence doit, à priori, détenir une expertise liée au champ d'expertise du candidat à la promotion et ne pas avoir de liens directs avec ce dernier.

La lettre d'appui doit :

- 1) Expliquer les fonctions de la référence;
- 2) Expliquer sa relation présente ou passée avec le candidat à la promotion;
- 3) Expliquer les motifs de son appui à la demande de promotion du candidat.

Néanmoins, aucune lettre ne sera refusée. En effet, des lettres d'appui supplémentaires telles que celles de connaissances exerçant dans un domaine externe à la médecine et d'anciens étudiants seront acceptées, mais ne pourront remplacer les principales lettres d'appui d'internes et d'externes.

Pour les lettres rédigées en anglais, vous trouverez à l'**Annexe C** de ce document la traduction anglaise des titres universitaires.



## Nouveauté !

**Cette nouvelle procédure est obligatoire aux candidats à la titularisation et facultative aux candidats à l'agrégation suivants : PSO, PTG, PTU et professeurs-chercheurs.**

Afin de favoriser le caractère objectif d'une demande de promotion, le directeur du Département universitaire de médecin sollicitera 1 lettre d'appui d'un pair œuvrant à l'extérieur du réseau de l'UdeM. Voici la procédure à suivre :

**1) Étape #1: date limite 7 février 2022**

*Des lettres de références externes au réseau de l'UdeM sont requises/recommandées pour la constitution d'une demande de promotion.* Parmi ces lettres, 1 lettre sera sollicitée par le directeur du département de médecine et spécialités médicales, Dr François Madore. Pour ce faire, **nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir d'ici la date limite susmentionnée une liste de personnes qui pourront être contactées.** De plus, nous vous demandons de **nous faire parvenir votre C.V. à jour**, pour envoi à la personne sollicitée pour une lettre de référence. Ce C.V. n'est pas obligatoirement la version finale à remettre à votre demande de promotion.

**2) Étape #2: date limite 15 avril 2022**

Dépôt de la demande complète de promotion (incluant le C.V. final et les lettres d'appui).

## LE CURRICULUM VITAE

Pierre angulaire du dossier de promotion, il est important de porter une attention particulière à la rédaction du curriculum vitae. Celui-ci doit impérativement être conforme au modèle fourni par le Département universitaire de médecine (voir modèle Word en annexe de ce guide). Prendre note qu'il est important que le curriculum vitae nous parvienne en format Word ou PDF sauvegardé à partir du fichier Word. La première page du curriculum vitae signée et datée peut, quant à elle, être numérisée.

Le gabarit se trouve sur le site Internet du Département universitaire de médecine à la section [Promotion](#). Vous y trouverez des suggestions proposées par le Comité de promotion du Département universitaire de médecine qui vous aideront à améliorer votre curriculum vitae et à le rendre plus convivial pour les comités qui auront à évaluer votre demande.

## QUELQUES CONSEILS

**LES COMITÉS ÉVALUANT LES DOSSIERS NE PEUVENT PORTER UN JUGEMENT QU'À PARTIR DES INFORMATIONS QUI LEUR SONT FOURNIES.** Ces informations doivent donc être transmises de façon à être comprises par des personnes œuvrant dans des domaines autres que celui du candidat à la promotion. C'est pourquoi la constitution d'une demande de promotion se veut un exercice de vulgarisation.

Il est donc recommandé :

- De mettre en valeur vos points forts;
- De joindre au dossier toute pièce que vous jugez pertinente (sauf les publications et les présentations);
- De résumer dans la lettre d'intention vos réalisations dans les quatre volets de votre carrière professorale;
- De faire confirmer, le cas échéant, les points de la lettre d'intention par votre chef hospitalier dans sa lettre d'appui;
- De joindre, mises à part les lettres d'appui, tout autre **témoignage** qui met en valeur votre carrière professorale;
- D'inclure vos fiches d'évaluation.

# PROCESSUS D'ÉVALUATION

---

1. Dépôt des demandes **complètes** de promotion au Département universitaire de médecine;
2. Évaluation des demandes de promotion par le Comité départemental de promotion, **première** instance décisionnelle;
3. Si recommandées au niveau départemental, évaluation des demandes de promotion par le Comité facultaire de promotion, **deuxième** instance décisionnelle;
4. Si recommandées au niveau facultaire, évaluation des demandes de promotion par le Comité universitaire de promotion, **troisième** instance décisionnelle;
5. Si recommandées au niveau universitaire, évaluation des demandes de promotion par le Conseil de l'Université, **quatrième** instance décisionnelle;
6. Un avis favorable du Conseil de l'Université mène à l'octroi de promotion.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE PROMOTION DU DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE



## DATES À RETENIR

<b>7 février 2022*</b> uniquement pour la titularisation + PSO, PTG et PTU (agrég./titul.)	•Dépôt de la liste des références et du C.V. à jour pour l'obtention d'une lettre d'appui d'un externe sollicitée par le directeur universitaire
<b>15 avril 2022*</b>	•Dépôt des demandes de promotion au Département universitaire de médecine
<b>Mai-Juin 2022</b>	•Évaluation des demandes de promotion par le Comité départemental de promotion
<b>Sept. - novembre 2022</b>	•Évaluation des demandes de promotion par le Comité facultaire de promotion
<b>Déc. 2022 à avril 2023</b>	•Évaluation des demandes de promotion par le Comité universitaire de promotion
<b>Mai 2023</b>	•Annonce des résultats
<b>1er juin 2023</b>	•Entrée en vigueur des promotions

**\*Dépôt par voie électronique :**

À... [f.madore@umontreal.ca](mailto:f.madore@umontreal.ca)

Cc...[departement-medecine@umontreal.ca](mailto:departement-medecine@umontreal.ca); [annie.pierre-louis@umontreal.ca](mailto:annie.pierre-louis@umontreal.ca); [chantal.couture.1@umontreal.ca](mailto:chantal.couture.1@umontreal.ca)



Une demande de promotion est déposée un peu plus d'un an avant l'entrée en vigueur de la promotion, si octroyée. En effet, une telle demande est étudiée par plusieurs instances décisionnelles lors de rencontres statutaires.

## **ANNEXES DU DOCUMENT**

---

# ANNEXE A

---

Dossier de promotion - Aide-mémoire des documents à fournir

# DOSSIER DE PROMOTION

Aide-mémoire des documents à fournir

CATÉGORIE	RANG	Lettre d'appui du Chef hospitalier	Lettre d'appui du Directeur du centre de recherche (si la composante recherche est importante, ≥50%)	En cas d'affiliation secondaire, lettre d'appui du directeur universitaire de l'unité secondaire	Lettre de présentation du candidat	CV <sup>1</sup> et diplômes <sup>2</sup>	Fiches (copies) d'évaluations d'enseignement <sup>3</sup>	Toute lettre d'un éditeur pour un ouvrage sous presse mentionné ou lettre d'acceptation d'un article mentionné à être publié dans une revue savante, s'il y a lieu	Autres lettres d'appui
PTG PTG SOUS-CONTRAT	Agrégé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettres d'appui de pairs internes et externes ( <b>recommandées</b> ) dont 1 sollicitée par départ.
	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Minimum trois</b> lettres d'appui des pairs externes ( <b>obligatoires</b> ) dont 1 sollicitée par dép't.
PTU	Agrégé	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettres d'appui de pairs internes et externes ( <b>recommandées</b> ) dont 1 sollicitée par départ.
	Titulaire	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Minimum trois</b> lettres d'appui des pairs externes ( <b>obligatoires</b> ) dont 1 sollicitée par dép't.
Professeurs de clinique	Agrégé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettres d'appui de pairs internes et externes ( <b>recommandées</b> ).
	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Minimum trois</b> lettres d'appui des pairs externes ( <b>obligatoires</b> ) dont 1 sollicitée par dép't.
Professeurs-chercheurs et professeurs sous-octroi (PSO)	Agrégé	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettres d'appui de pairs internes et externes ( <b>recommandées</b> ) dont 1 sollicitée par départ.
	Titulaire	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Minimum trois</b> lettres d'appui des pairs externes ( <b>obligatoires</b> ) dont 1 sollicitée par dép't.

<sup>1</sup> Le CV doit être impérativement conforme au modèle fourni par le Département universitaire de médecine (voir modèle Word en annexe de ce guide). Il doit être à jour, rédigé en **français**, le nom du réviseur du curriculum vitae indiqué en 1<sup>ère</sup> page et daté et signé en 2<sup>e</sup> page. Il doit être rédigé en format Word ou PDF (sauvegardé à partir de Word). La page signée et datée peut être, quant à elle, numérisée.

<sup>2</sup> Fournir les nouveaux diplômes depuis la dernière nomination ou promotion, s'il y a lieu.

<sup>3</sup> Optionnelles, mais fortement recommandées.

# ANNEXE B

---

Modèle du curriculum vitae au format facultaire

<https://deptmed.umontreal.ca/ressources/carriereprofessorale/promotion/>

# **ANNEXE C**

---

Traduction anglaise des titres universitaires

**Nomenclatures (français-anglais) des titres du personnel enseignant**

<b>Professeurs de clinique</b>	
Chargé d'enseignement de clinique	Clinical instructor
Professeur adjoint de clinique	Clinical assistant professor
Professeur agrégé de clinique	Clinical associate professor
Professeur titulaire de clinique	Clinical professor
<b>Professeurs réguliers en poste (PTG* – PTU**)</b>	
Professeur adjoint PTG	Geographical full time assistant professor
Professeur adjoint PTU	Full time assistant professor
Professeur agrégé PTG	Geographical full time associate professor
Professeur agrégé PTU	Full time associate professor
Professeur titulaire PTG	Geographical full time professor
Professeur titulaire PTU	Full time professor
<b>Recherche</b>	
Attaché de recherche	Research associate
Professeur-chercheur adjoint	Assistant research professor
Professeur-chercheur agrégé	Associate research professor
Professeur-chercheur titulaire	Full research professor
Professeur sous octroi adjoint	Assistant research professor
Professeur sous octroi agrégé	Associate research professor
Professeur sous octroi titulaire	Full research professor
<b>Autres</b>	
Conférencier invité	Guest lecturer
Chargé de cours	Instructor or lecturer
Professeur invité	Visiting professor

Professeur associé	Adjunct professor
--------------------	-------------------

\*PTG « plein temps géographique » sont des professeurs réguliers recevant un salaire de l'Université de Montréal – syndicat AMC<sup>2</sup>EM

\*\*PTU « plein temps universitaire » sont des professeurs réguliers recevant un salaire de l'Université de Montréal – syndicat SGPUM